Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670012-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 avril à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 27 mars 2026 qui leur a été adressé le 27 mars 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 27 mars 2026 et du site des Forges le 27 mars 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 27 mars 2026.

**Conseillers présents** : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Alain GIRAUD, Guilaine GARAUD, Mireille COHEN, Edwige MESSAGER, Christelle CHAMAILLARD, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole LE BRETON, Patrick POCARD, Yoann ROBIN, Sabine GUILLEMIN et Henriette LORAND.

**Conseillers donnant pouvoir :** Nicolas HENRIOT donnant pouvoir à Mireille COHEN ; Frédérick BUSSY donnant pouvoir à André BRIEND et Erwann MORVAN donnant pouvoir à Henriette LORAND.

**Secrétaire de séance** : Sabine GUILLEMIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

## OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.03-12 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

**- Commission des Marchés A Procédure Adaptée**

Rapporteur : André BRIEND

**Exposé**

Le Maire propose de mettre en place une Commission des MArchés à Procédure Adaptée (MAPA) qui est une instance de consultation pour l'attribution des marchés à procédure adaptée (montants inférieurs aux seuils relatifs aux marchés publics fixés par décret publié au Journal Officiel) susceptibles d'évolution conformément à la législation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670012-DE

Pour information : nouveaux seuils applicables au 1er janvier 2026

| | |
|---|---|
| Marchés de fournitures et de services | Inférieur à 216 000 € HT |
| Marchés de travaux | Inférieur à 5 404 000 € HT |

Elle est composée du Maire (ou son Représentant) et de membres dont le nombre est libre.

Il propose que les membres élus soient identiques aux membres composant la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés à procédure formalisée pour des raisons pratiques.

Le Maire propose que la nomination des membres soit faite à main levée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| **PRESENTS** | 20 |
| **DONNANT POUVOIRS** | 03 |
| **VOTANTS** | 23 |
| **ABSTENTIONS** | 00 |
| **SUFFRAGES EXPRIMES** | 23 |
| **MAJORITE ABSOLUE** | 12 |
| **POUR** | 23 |
| **CONTRE** | 00 |

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de nommer les Membres de la Commission des MArchés à Procédure Adaptée à main levée.
- **DESIGNE** les Membres au sein de la Commission MAPA selon tableau ci-annexé à la présente délibération.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2026

Le Maire,

André BRIEND

MAIRIE DE FORGES DE LANOUÉE 56 (Morbihan)

La secrétaire de séance,

Sabine GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670012-DE

Forges de Lanouée

# COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

**LE MAIRE** et :

| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|---|---|
| Séverine LE BRETON | Hervé ANDRÉ |
| Alain CHÉREL | Pascal NIZAN |
| Patrick POCARD | Sabine GUILLEMIN |